Bilan de la mise en œuvre de la déclinaison

Année 2020

Bilan rédigé en février 2021.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Bilan de la mise en œuvre de la déclinaison
Année 2020

Animateur régional : Johannic Chevreau

Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire

Correspondant DREAL Pays de la Loire : Isaël Larvor

Ce travail a pu être réalisé grâce au financement de la DREAL des Pays de la Loire

Remerciements : l'animateur du PNA Sonneur tient à remercier toutes les personnes et structures qui se sont mobilisées au cours de l'année 2020 pour contribuer à améliorer la connaissance et/ou la préservation du Sonneur à ventre jaune en Pays de la Loire.

Relecture : C. Gaudin (CEN Pays de la Loire), I. Larvor (DREAL Pays de la Loire)

Référencement : **Chevreau J. 2021**, *Bilan de la mise en œuvre de la déclinaison régionale du Plan national d'action en faveur du Sonneur à ventre jaune en 2020,* CEN Pays de la Loire, 23p.

Sommaire

1. Bilan des actions menées en 2020 4
A.1 – Assurer la prise en compte de l'espèce et se donner les moyens de suivre sa mise en œuvre 4
Animation régionale : 4
Lien avec l'animation nationale : 5
Échange avec la DREAL des Pays de la Loire sur les actions mises en œuvre en 2019 et prévues en 2020 : 6
L'organisation et l'animation du comité de pilotage : 6
Rédaction du rapport d'activités 6
Bilan et déclinaison régionale : 6
C.1 Développer la connaissance scientifique indispensable à l'établissement de mesures conservatoires efficaces 7
C.2 Évaluation de l'efficacité d'une intervention sur une population isolée de faible effectif 7
C.3 Amélioration de la connaissance sur la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution en Pays de la Loire 7
G.1 Développement et valorisation de pratiques agricoles favorables à l'espèce 11
G.2 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce 11
G.3 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation sylvicole favorables à l'espèce 11
G.4 Protection des stations les plus sensibles / Gestion conservatoire des « petites stations » 11
G.5 Connexion des stations isolées et prises en compte dans l'aménagement du territoire 12
R.1 Participer à la centralisation et au partage de la connaissance 12
R.2 Mise en place d'un réseau de veille 13
I.1 Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans l'aménagement du territoire 13
I.2 Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre. 13
2. Bilan financier de la mise en œuvre du plan pour l'année 2020 13
3. Conclusion 14

1. Bilan des actions menées en 2020

A.1 – Assurer la prise en compte de l'espèce et se donner les moyens de suivre sa mise en œuvre

Pour rappel, l'animateur de la déclinaison régionale a pour mission :

- d'assurer le lien avec le coordinateur national du PNA (l'ONF) ;
- de centraliser les données et les informations régionales ;
- de coordonner et soutenir l'ensemble des acteurs et des actions mises en œuvre en région concernant le Sonneur à ventre jaune et ses habitats ;
- de réaliser les bilans et d'animer les comités de pilotage en lien avec la DREAL des Pays de la Loire ;
- de chercher des pistes de financement pour mettre en œuvre les actions ;
- de relancer et d'animer le réseau des herpétologues sur les investigations concernant le Sonneur à ventre jaune en lien avec les associations régionales et locales ;
- d'échanger régulièrement avec le référent du PNA à la DREAL Pays de la Loire.

En 2020, cette animation, mise en œuvre par le CEN Pays de la Loire, a été subventionnée par la DREAL des Pays de la Loire. À ce titre, cinq actions principales ont été réalisées :

- l'animation au sens propre ;
- le lien avec l'animation nationale du PNA ;
- l'échange avec la DREAL à propos des actions en lien avec le Sonneur à ventre jaune, notamment l'émission d'un avis concernant les demandes annuelles de subventions qui leur parviennent ;
- l'organisation et l'animation du comité de pilotage de la déclinaison régionale ;
- la rédaction du rapport d'activités.

Animation régionale :

L'animation s'est déroulée tout au long de l'année 2020. Elle s'est décomposée principalement autour des thématiques suivantes :

- **Informer et mobiliser le réseau d'acteurs locaux.** Au cours de l'année 2020, l'animateur régional a pu échanger régulièrement avec les acteurs du territoire qui œuvrent pour la conservation du Sonneur à ventre jaune. Il s'agit notamment d'échanges réguliers avec la LPO Sarthe pour suivre le déroulé de leurs actions sur Ségrie, mais également avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire pour aborder la dimension partenariale avec les agriculteurs motivés du secteur, les collectivités locales (Vernie, Ségrie, Pezé-le-Robert), le Département de la Sarthe (vis-à-vis de sa politique bocage) et l'OFB (lien entre leurs missions et le plan de conservation en faveur du Sonneur).

Une rencontre spécifique a été faite auprès de la délégation sarthoise de l'OFB pour évoquer entre la problématique des PNA et la nécessité de mobiliser leurs compétences pour la détection d'habitats potentiels. Ils ont par ailleurs été associés aux démarches de création et restauration de mares pour avis quant à la réglementation.

Outre ces échanges, l'animateur régional a maintenu une veille quant aux actions réalisées dans les départements limitrophes en particulier en région Centre-Val de Loire et dans le département de l'Eure (programme de réintroduction du Sonneur).

Le rôle de l'animateur est également de répondre aux sollicitations diverses à propos du Sonneur. Celles-ci ont finalement été peu nombreuses en 2020.

Plusieurs sollicitations n'ont également pas abouti en 2020, notamment auprès des mairies de Vernie (actualisation de la convention de partenariat, échange sur un possible arrêté municipal, étude d'autres opportunités…) et Neuvillalais (sollicité suite à l'observation de Sonneur sur un chemin de leur

propriété). Des rencontres seront à provoquer au cours de l'année 2021 auprès de ces deux collectivités, en particulier Neuvillalais, commune limitrophe à la station de Sonneur de Vernie et qui pourrait constituer un enjeu pour la préservation du crapaud, en particulier dans le réseau de chemins ruraux.

- **Échanger avec le réseau régional et national.** En 2020, un COPIL national s'est déroulé le 14 décembre. Réalisé en visioconférence, ce dernier fut l'occasion de partager les dernières actualités nationales, notamment la finalisation de l'évaluation du premier PNA, la perspective d'élaboration d'un second volet et la finalisation du guide des bonnes pratiques de gestion en contexte forestier. Ce document devrait d'ailleurs être prochainement disponible sur le site du PNA : http://www1.onf.fr/pnaa/sommaire/pnaamphibiens

Ils sont par ailleurs disponibles auprès de l'animateur régional.
De plus, un colloque autour de trois espèces de crapauds bénéficiant d'un PNA sur le territoire français (Pélobate brun, Sonneur à ventre jaune et Crapaud vert) s'est déroulé en septembre 2020. L'animateur régional n'a malheureusement pas pu s'y rendre. La restitution de ce colloque est par contre disponible au lien suivant :

http://www1.onf.fr/pnaa/sommaire/pna/pna/20141219-164920-259594/@@index.html

Pour finir, l'animateur régional a pu échanger au cours du mois de janvier 2021 avec Hugo Cayuela, chercheur qui a volonté à déployer en 2021 deux projets autour du Sonneur à ventre jaune. Un premier sur l'analyse des résultats de CMR de plusieurs populations et un second sur une étude génomique de plusieurs populations présentes dans des biotopes différents (carrière, bocage, vasque de torrents, forêt…). Ces échanges ont abouti au dépôt d'une fiche projet à la DREAL Pays de la Loire dans l'espoir de pouvoir intégrer un site pilote supplémentaire dans la région (fiche non validée en première instance mais susceptible d'être financée au cours de l'année selon les compléments budgétaires).

- **Suivre les différentes opérations menées en faveur du Sonneur à ventre jaune**. En 2020, deux études étaient portées respectivement par la LPO Sarthe et le CEN Pays de la Loire. Elles ont été construites sur une thématique commune à savoir la restauration d'habitats favorables au Sonneur à ventre jaune. Ces projets ont été suivis et/ou pilotés par l'animateur, les rapports concernant ces projets devraient en outre être prochainement accessibles.

Concernant la connaissance, peu d'actions ont été réalisées en 2020. La LPO Sarthe a la station de Ségrie en effectuant deux sessions de CMR tandis que le CEN a contrôlé les points d'eau accueillant l'espèce sur le site de Vernie. La station de Douillet n'a en revanche pas été contrôlée.

Pour finir, l'atlas des Reptiles et Amphibiens des Pays de la Loire est en cours d'élaboration. À ce titre, l'animateur régional et la LPO Sarthe, se sont proposés pour corédiger la monographie du Sonneur à ventre jaune, compte tenu de leurs expériences respectives vis-à-vis de l'espèce. Un premier manuscrit a été fourni par les auteurs au cours du mois d'octobre 2020 et est actuellement en seconde relecture.

- **Transmettre les documents relatifs à l'animation de la déclinaison régionale du PNA Sonneur auprès de la DREAL,** afin de les rendre publics au travers de son site internet régulièrement actualisé.

Lien avec l'animation nationale :

Le COPIL national s'est déroulé en 14 décembre 2020. Ce COPIL, auquel l'animateur régional et le référent de la DREAL Pays de la Loire ont participé, a permis d'aborder les sujets suivants :

- Restitution du colloque autour des trois PNA Amphibiens qui s'est déroulé entre le 8 et le 10 septembre 2020.

- Présentation succincte du bilan du PNA Sonneur finalisé au cours de l'année 2020. La rédaction d'un second PNA est prévue pour 2021.
- Tour des dynamiques insufflées dans les différentes régions.
    - En Pays de la Loire, cela a été l'occasion de rappeler l'état précaire des populations de Sonneur (en lien notamment avec les derniers résultats de CMR) et présenter le projet de connectivité initié en 2019. La piste d'acquisition sur les milieux en déprises situées notamment en fond de vallée est abordée même si elle reste au stade de projet. La problématique des chemins creux est abordée, des solutions sont proposées / abordées via des retours d'expérience dans d'autres régions (Centre Val de Loire, Hauts de France notamment).
- Présentation du guide Sonneur en milieux forestier conçu et validé au cours de l'année 2020 et qui devrait bientôt être diffusable.

Outre ces échanges, l'animateur national a informé le réseau des actions qui seraient engagées en 2021. Le principal chantier sera la rédaction du nouveau plan national d'actions en faveur de l'espèce.

De plus, l'ONF a précisé qu'il essaierait d'accentuer son rôle d'animation en se rendant davantage disponible pour les réseaux régionaux afin faire émerger des projets.

Échange avec la DREAL des Pays de la Loire sur les actions mises en œuvre en 2019 et prévues en 2020 :

En 2020, trois actions ont été financées au travers de fiches-projets DREAL. Une au titre de l'animation de la déclinaison (animation régionale annuelle) et deux pour améliorer les milieux périphériques aux stations actuelles du Sonneur (projet Connectivité Sonneur).

Pour 2021, deux fiches projets ont été présentées à la DREAL Pays de la Loire.
Ces fiches ont été soumises à l'animateur régional au mois de septembre 2020 par la DREAL, et l'avis de l'animateur a été rendu au cours de ce même mois.

L'organisation et l'animation du comité de pilotage :

En 2020, un COPIL le 11 février. Le Compte-rendu de ce dernier est précisé en Annexe 1 de ce bilan

Rédaction du rapport d'activités

La version finale du rapport d'activités de l'année 2019 a été mise en ligne au cours de l'année 2020 au lien suivant :

https://www.cenpaysdelaloire.fr/sites/default/files/fichiers/bilan_2019pna_sonneur.pdf

Bilan et déclinaison régionale :

Suite au bilan des cinq premières années de l'animation réalisé en 2019 et dans la mesure où aucun nouveau Plan national d'actions n'est opérationnel à ce jour, il a été convenu de continuer à travailler à la conservation du Sonneur en se basant sur les orientations de la déclinaison rédigée en 2014.

C.1 Développer la connaissance scientifique indispensable à l'établissement de mesures conservatoires efficaces

Aucune nouvelle action scientifique n'a été engagée en 2020. Un projet devrait en revanche être initié en 2021 concernant la génomique de conservation du Sonneur à ventre jaune en France. Cette étude concernera les axes suivants :

- Examiner la diversité génétique globale et ses déterminants environnementaux et démographiques,
- Examiner la variation génétique maladaptative et ses déterminants environnementaux et démographiques,
- Examiner la dépression de consanguinité et ses effets sur la survie adulte et le recrutement,
- Proposer des mesures de gestion favorisant le maintien de la diversité génétique adaptative, la réduction de la diversité génétique maladaptative et la suppression de la dépression de consanguinité.

Selon les financements qui seront obtenus, une à deux stations sarthoises devraient intégrer le projet.

C.2 Évaluation de l'efficacité d'une intervention sur une population isolée de faible effectif

En 2020, aucune nouvelle action de ce type n'a été lancée.

C.3 Amélioration de la connaissance sur la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution en Pays de la Loire

Vernie – Monthorin :

En 2020, le suivi de la population de Sonneur s'est résumé à une surveillance de la station pour s'assurer qu'aucune perturbation majeure n'était à déplorer au cours de l'année.

Figure 1: Sonneurs à ventre jaune observés à Vernie © J. Chevreau – CEN Pays de la Loire

Les conditions météorologiques ont encore entraîné une sécheresse précoce de trois stations de reproduction de l'espèce, limitant ainsi considérablement sa détection. Au total, le maximum d'observations en simultané a été de 5 individus le 28 juillet. C'est peu, mais relativement en accord avec les observations faites au cours de l'année 2019.

Quelques points positifs restent néanmoins à souligner. Tout d'abord plusieurs « nouveaux » sites ont fait l'objet d'observation du Sonneur, notamment des fossés curés en 2019 (et déjà colonisé l'année passée), une mare sourcée située au cœur d'un chemin (observation de deux individus sur cette station) ainsi que dans une prairie adjacente (témoignage d'un riverain).

De plus, une ornière située sur la commune de Neuvillalais a fait l'objet de deux observations en 2020, cela n'avait pas été relevé depuis 2014.

Par contre, les deux mares qui ont été restaurées en 2019, n'ont pas accueilli le moindre Sonneur. L'une d'elles a fait l'objet d'un assec précoce prouvant que la restauration n'a pas suffi à résoudre le problème hydraulique préexistant.

Ségrie – Carrière du Châtelet

Au sein de la carrière du Châtelet, 2 passages ont été effectués en 2020 par la LPO Sarthe, qui a réalisé un protocole de CMR. Au cours de ces sessions, 47 individus ont été identifiés pour 70 captures. Il s'agit du nombre de captures le plus bas enregistré depuis 2013 même si en réalité, le nombre moyen d'individus par passage est très proche de celui obtenu en 2019.

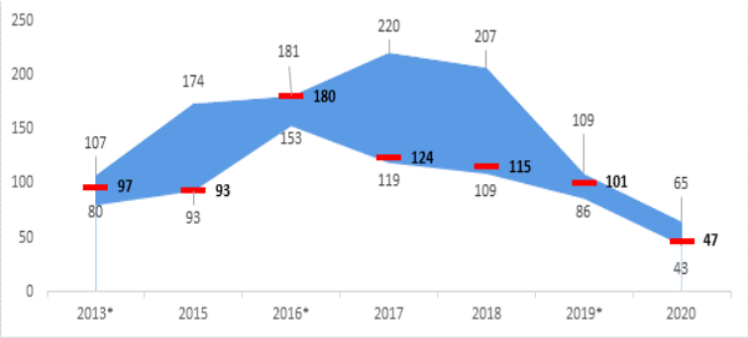

Figure 2: Évolution de la population de Sonneur sur la carrière de Ségrie avec l'intervalle de confiance à 95 % de Lincoln-Petersen. En rouge, il s'agit du nombre d'individus identifiés chaque année © LPO Sarthe

À partir de ces données, une estimation haute et basse de la taille de population a été réalisée. Celle-ci établit l'effectif entre 43 et 65 individus (selon le modèle utilisé). Ces résultats sont en deçà de ceux obtenus en 2013 et attestent d'une chute conséquente des effectifs qui fait échos aux résultats obtenus en 2019 (cf. figure 2).

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette évolution négative des effectifs : tout d'abord les conditions météorologiques qui comme ces dernières années ont été peu favorables au maintien en eau des habitats pionniers favorables au Sonneur. Ensuite, l'exploitation d'un nouveau palier depuis 2 années induit des perturbations fortes et une baisse des habitats favorables à sa reproduction (assèchement, milieux fréquemment remaniés…). Cet évènement était attendu et supposé impactant pour le Sonneur, mais devrait se résorber au cours du temps en raison de la stabilisation progressive des certains secteurs exploités. De plus, l'accompagnement réalisé par la LPO, permet le rétablissement de milieux propices sur les autres paliers permettant ainsi de retrouver progressivement une disponibilité suffisante de milieux pour l'espèce.

D'ailleurs, parmi les notes positives, il est à noter que certains milieux ont été recolonisés en 2020 suite à des aménagements réalisés en 2019. Par ailleurs, sur les milieux restés en eau, la reproduction a semble-t-il été favorable (observations de têtards et de juvéniles) ce qui est plutôt de bon augure pour les années à venir. Pour finir, les Sonneurs ont d'ores et déjà commencé à coloniser le nouveau palier qui devrait très prochainement avoir des habitats qui lui seront favorables.

Enfin, notons aussi qu'une petite population se maintient dans les bassins de décantation situés à la surface (une dizaine d'individus observés). Ce constat est intéressant puisque la CMR prouve qu'il y a des échanges entre le fond de la carrière et les bassins de décantation. En outre, cet habitat constitue le point principal d'un éventuel essaimage de la population en dehors de la carrière.

Pour les sites annexes à la carrière, ils n'ont pas été prospectés au cours de l'année 2020.

Douillet – la Bussonnière :

Le site de Douillet n'a pas été prospecté en 2020. Pour autant les propriétaires ont pu nous partager leurs observations au cours de cet hiver. Ainsi un aménagement récent (mur en parpaing) semble bloquer la circulation du Sonneur à ventre jaune qui n'a été observé que sur l'un des deux points d'eau où il était historiquement présent.
Des échanges pour envisager un moyen de circulation entre les deux points d'eau sont en cours et devraient aboutir au cours de l'année 2021.

Figure 3: Illustration du mur en parpaing récemment posé © A. Le Coz

Autres :

Quelques prospections complémentaires ont été réalisées par Philippine Carcenat, Service civique volontaire au Conservatoire. Ces dernières se sont concentrées sur les chemins et accotements routiers dans l'espoir de détecter des milieux favorables ou potentiellement favorables à la présence du Sonneur à ventre jaune. Les secteurs inspectés en 2020 sont les suivants :

- Vallée de la Longuève et ses affluents sur les communes de Vernie et Neuvillalais.
- Les bords de la forêt domaniale sur la commune de Pezé-le-Robert.
- La colline entre la Guichardière et la Pajotière sur la commune de Vernie, située non loin de Monthorin.
- Quelques accotements routiers sur la commune de Mezière-sous-Lavardin.

L'effort de prospection réalisé au cours des dernières années est présenté en annexe 2.

Validation de nouvelles données :

Après consultation au cours de l'année de l'outil OpenObs du MNHN, une donnée de Sonneur à ventre jaune a attiré notre attention sur la commune de Poillé-sur-Vègre (Sarthe). Cette donnée ne correspondant à aucun témoignage avéré ou erroné, elle constituait une curiosité qu'il convenait de creuser d'autant que la mention s'avérait relativement récente (2007) et qu'elle était accompagnée d'une photo ne laissant aucune place au doute concernant la détermination. Après sollicitation de l'observateur, il s'avère qu'il s'agissait en fait d'une erreur de localisation, l'espèce ayant en réalité été observée sur la commune de Vernie.
Cette donnée rappelle toute la vigilance à avoir concernant les données émanant de base nationale dont les méthodes de validations ne permettent pas de filtrer certaines données qui peuvent paraître très surprenantes sur le plan local.

Ainsi la carte de connaissance du Sonneur à ventre jaune en Pays de la Loire reste identique à 2019.

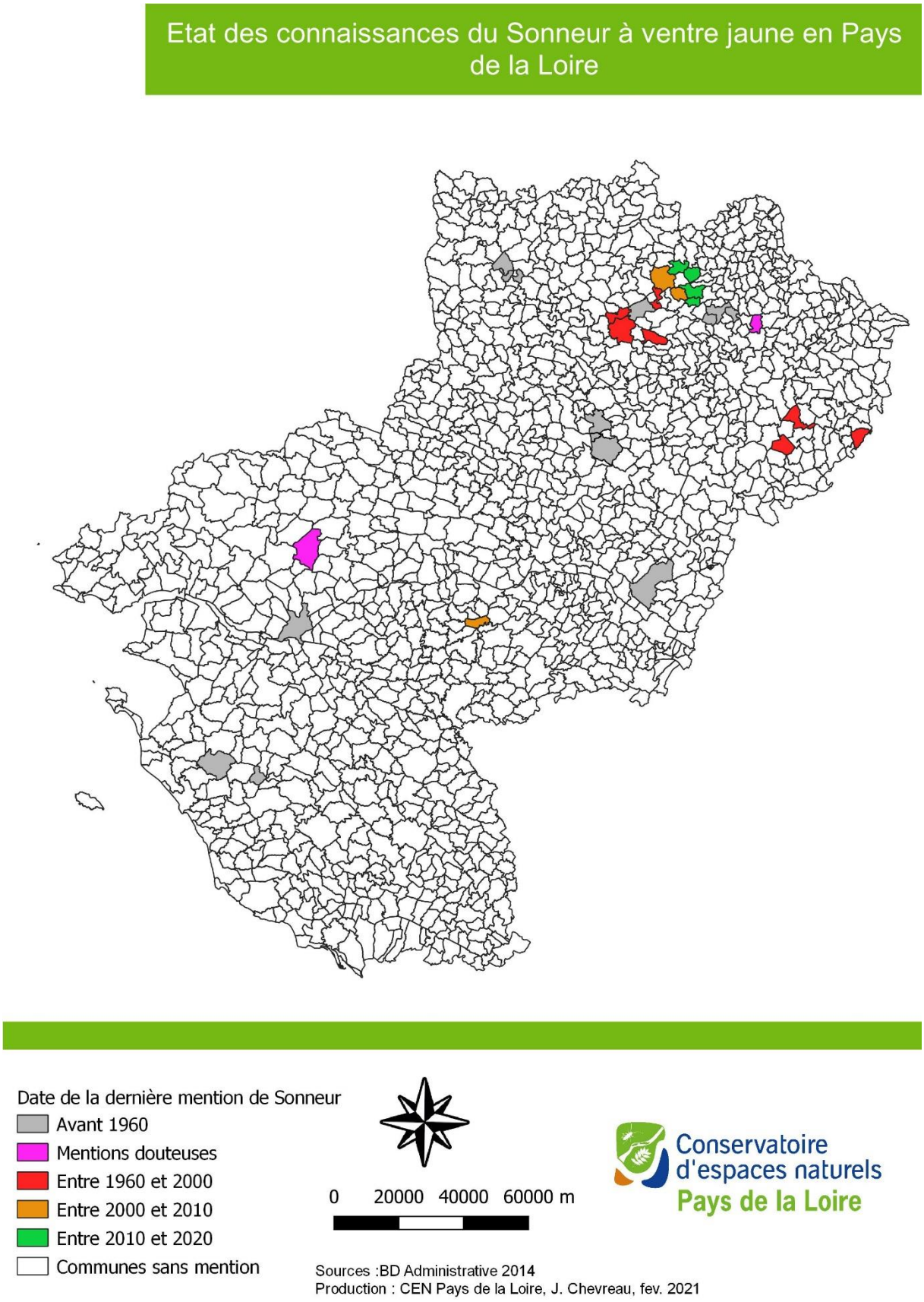

Figure 4 : Présence historique du Sonneur en Pays de la Loire. Les ronds bleus sont les mentions ajoutées en 2019

G.1 Développement et valorisation de pratiques agricoles favorables à l'espèce

Aucune action de gestion valorisant les pratiques agricoles n'a abouti en 2020. Par contre, dans le cadre des projets de restauration des connectivités portés par la LPO Sarthe et le CEN Pays de la Loire, plusieurs rencontres avec le monde agricole ou les partenaires associés ont été réalisées. Le CEN a ainsi continué de travailler avec la Chambre d'agriculture qui au travers de son réseau la création ou la restauration de trois mares en 2020. En outre, le projet a été diffusé dans le journal Agri 72.

G.2 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce

Durant l'année 2020, plusieurs actions de gestion se sont déroulées au sein de la carrière du Chatelet, piloté par la LPO Sarthe et le carrier GSM Heidelberg. Ainsi plusieurs bassins ont bénéficié d'un rajeunissement ou d'un travail de réaménagement lorsqu'un déficit hydraulique avait été constaté (modification de l'alimentation en eau par exemple). Ces actions engagées dès 2019, semblent procurer des résultats positifs avec le retour des Sonneurs sur certaines stations désertées l'année passée. Les observations de reproduction sont aussi intéressantes et le suivi des travaux sera à poursuivre pour savoir ce qui marche le mieux parmi les travaux réalisés.

Aucun travail n'a été réalisé sur les bassins de décantation dont les effectifs restent faibles, mais stables.

En outre, la restauration de la mare située sur la Raverie, site de stockage périphérique à la carrière, devrait se faire au cours de l'année 2021.

L'ensemble des opérations a été réalisé à la charge du carrier.

G.3 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation sylvicole favorables à l'espèce

Aucune action relative au développement et valorisation de pratiques d'exploitation sylvicole favorables au Sonneur n'a été effectuée en 2020, l'espèce étant peu forestière en Pays de la Loire.

G.4 Protection des stations les plus sensibles / Gestion conservatoire des « petites stations »

Vernie - Monthorin

Comme chaque année des travaux d'entretien ont été engagés sur le site de Vernie avec le débroussaillage des fossés de bords de route ainsi que plusieurs mares pour éviter leur fermeture progressive ou totale.

Parmi les sites restaurés au cours de l'année 2019, certains ont bénéficié des mesures d'entretien en 2020. Ces travaux de restauration se sont par ailleurs avérés partiellement positifs, 1 station sur 3 ayant fait l'objet d'observation de Sonneur dès 2020.

Figure 5 : Mare entretenue en 2020
© CEN Pays de la Loire.

Un travail pour conventionnement sur plusieurs chemins ruraux et bords de route communaux reste en cours avec la commune de Vernie, et sera à proposer sur la commune de Neuvillalais.

Un travail foncier a également été engagé par le Conservatoire à proximité de la station de Vernie au sein de la vallée de la Longuève afin d'identifier les parcelles sans usage apparent dans l'objectif de pouvoir les acquérir et les restaurer au titre d'un projet de compensation éolien. À ce titre, trois parcelles ont été ciblées prioritairement. La finalité du projet dépendra de l'issue du projet éolien, une certaine latence est donc à prévoir concernant ce projet.

Ségrie – Carrière du Châtelet

Se référer à l'action G. 2

G.5 Connexion des stations isolées et prises en compte dans l'aménagement du territoire

En 2019, deux projets traitant de la connectivité entre les stations ont été portés en parallèle par la LPO Sarthe et le CEN Pays de la Loire. L'objectif de ces projets suit les recommandations du COPIL à savoir qu'il faut favoriser des corridors pour le Sonneur de manière à faciliter la présence de stations périphériques et *a fortiori* d'échanges entre les stations sources afin d'optimiser les échanges d'individus.

Les projets réalisés avaient pour objectif de restaurer ou créer des points d'eau favorables au Sonneur à ventre jaune (mare, ornière, vasque…).

Concernant le projet du CEN, cela a abouti à la restauration ou création de 8 mares sur les communes de Pezé-le-Robert, Neuvillalais, Saint-Remy-de-Sillé et Crissé. Quant à la LPO Sarthe, un travail a été initié auprès de la mairie de Ségrie pour aménager l'ancien site de stockage du Champ grille. Le projet est encore en discussion, mais en voie de concrétisation et devrait permettre l'aménagement des mares d'ici l'automne/hiver 2021-2022. Actuellement, le projet prévoit la création de quatre mares, la restauration d'une cinquième, le réaménagement du bassin de décantation pour le rendre plus favorable et la réalisation d'ornières dispersées en plusieurs points du site. Une rencontre avec le maire puis les futurs exploitants du site devraient se dérouler au début de l'année 2021.

Entre outre, un projet de restauration ou d'aménagement de points d'eau temporaires dans ou en périphérie des chemins ruraux est en cours de discussion avec plusieurs collectivités pour l'année 2021.

R.1 Participer à la centralisation et au partage de la connaissance

Au cours de l'année, l'animateur a pu recueillir au travers de ses échanges avec les réseaux nationaux et régionaux quelques références bibliographiques concernant le Sonneur à ventre jaune. Ces références sont les suivantes :

Aumaitre D. 2020. *Le Sonneur à ventre de feu Bombina bombina (Linnaeus, 1760) en Lorraine. Historique, synthèse des études et problématique.* 29p.

Baudran C. & Feminier C. 2020. *Guide technique pour la prise en compte du Sonneur à ventre jaune en contexte forestier.* Guide technique de l'ONF et la DREAL, 44p.

Communauté d'Agglomération Seine Eure 2016. *Bilan de la gestion patrimoniale du site de Hom et du suivi du Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) FR 2302010 «Vallée de l'Iton au lieu-dit Le Hom», Année 2016.* 13p.

Ces références sont disponibles pour ceux qui le souhaitent sur demande auprès de l'animateur.

R.2 Mise en place d'un réseau de veille

Aucun réseau de veille n'a été mis en place avec les services de l'État en 2020.

I.1 Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans l'aménagement du territoire

Aucune nouveauté n'est à constater en 2020. Une prise de contact auprès de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles est à prévoir pour l'année 2021 afin de voir où en est l'élaboration du SCOT sur leur territoire et rappeler l'enjeu Sonneur à ventre jaune.

I.2 Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre.

En 2020, l'animateur régional a convenu de la réimpression de 500 plaquettes « Sonneur » issues d'une création faites au début de l'animation régionale en 2014. Cette opération est en cours de finalisation au début de l'année 2021.

2. Bilan financier de la mise en œuvre du plan pour l'année 2020

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des actions en faveur du Sonneur à ventre jaune réalisées en Pays de la Loire au cours de l'année 2020.

Structures	Actions	Financeurs	Montant
CEN Pays de la Loire	Animation de la déclinaison régionale du PNA Sonneur à ventre jaune pour l'année 2020	DREAL Pays de la Loire	6 260 €
LPO Sarthe	Évaluer la dynamique de la population de Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) de la carrière du Châtelet (Ségrie-72) par un protocole de Capture-Marquage-Recapture (CMR).	GSM Heidelberg	Non communiqué
CEN Pays de la Loire	Phase opérationnelle de la restauration des connectivités entre les différentes populations de Sonneur à ventre jaune	DREAL Pays de la Loire Département de la Sarthe	5 000 € 4 835,2 €

	présentes dans le nord-ouest de la Sarthe.		
LPO Sarthe	Restauration de corridors écologiques pour le Sonneur à ventre jaune sur la commune de Ségrie (72) (2020-2021)	DREAL Agence de l'eau Loire-Bretagne Commune de Ségrie	7 001,2 € 6 001,25 € 1 000 €
GSM Heidelberg	Travaux d'aménagement en faveur du Sonneur à ventre jaune	Autofinancement	Non connu
CEN Pays de la Loire	Gestion conservation de l'ENS de Monthorin	Département de la Sarthe Région des Pays de la Loire /FEDER	1 200 € 800 €
Total 2020			**32 097,65 €**

3. Conclusion

De ce bilan 2020, les actions majeures à retenir sont :

- Les travaux engagés au titre de la restauration de connectivités qui devraient aboutir à la création d'un réseau d'une quinzaine de points d'eau supplémentaires et favorables au Sonneur sur le territoire à la fin de l'année 2021.
- Des résultats en termes d'effectifs sont peu réjouissants, mais avec néanmoins quelques motifs d'espoir notamment le rétablissement de milieux fonctionnels, la colonisation de nouveaux habitats, et une reproduction vraisemblablement favorable en 2020. La vigilance reste néanmoins de mise.
- Un travail initié sur le foncier dans l'espoir d'étendre la surface favorable à l'espèce.

De ces actions en découlent les perspectives suivantes :

- Une présence accrue auprès des collectivités locales de manière à leur faire part de l'importance de leur territoire pour l'espèce, mais aussi pour voir si des perspectives ne seraient pas envisageables avec elle (convention, travail sur l'aménagement des chemins, etc.).
- Finalisation des projets connectivités avec le suivi après-travaux pour étudier la renaturation des habitats restaurés.
- Maintenir les actions de connaissance et de gestion actuellement réalisées sur les sites de Vernie et Ségrie.
- Voir si des perspectives pourraient être engagées avec d'autres acteurs du territoire (forestiers, carriers).

Annexe 1 :

Compte-rendu du COPIL de la déclinaison régionale du PNA Sonneur à ventre jaune en Pays de la Loire, le 11 février 2020 à Angers

Rédaction : Johannic Chevreau & Isaël Larvor

Participants

- Johannic CHEVREAU, CEN Pays de la Loire
- Julien MOQUET, LPO Sarthe
- Frédéric LECUREUR, LPO Sarthe
- Arnaud LEFEUVRE, OFB
- Isaël LARVOR, DREAL Pays de la Loire
- Annie PENHOAT, DDT 49
- Samuèle PERRAULT, Département de la Sarthe,
- Anne COMBELLE, Département de la Sarthe
- Philippine, CARCENAT, CEN Pays de la Loire

Personnes excusées : Philippe EVRARD (SHF), Pascal BONIOU (AELB), Samuel PHELIPPEAU (DDT 72), Benoit MARCHADOUR (Coordination LPO), Cédric BAUDRAN (ONF, animateur national).

Ordre du jour prévisionnel

- Point sur les actualités nationales,
- Présentation des actions réalisées en 2018 et 2019
- Zoom sur la CMR et les démarches de préservation engagées sur la commune de Ségrie (LPO Sarthe)
- Zoom sur la CMR et les démarches de préservation engagées sur la commune de Vernie et ses environs (CEN Pays de la Loire)
- Perspectives 2020 et 2021

Déroulement du COPIL

Johannic Chevreau et Isaël Larvor accueillent les participants à 13h45.
En guise d'introduction, Johannic propose un tour de table et rappelle l'ordre du jour ainsi que les objectifs de la réunion.
Ensuite, Johannic rappelle brièvement les enjeux de la conservation du Sonneur à ventre jaune : statuts de protection, menaces, répartition nationale et régionale, écologie.

Actualités nationales et point d'informations de la DREAL

Pour débuter, Johannic fait part des échanges qui ont eu lieu lors du dernier COPIL national qui s'est déroulé le 20 septembre 2018 ainsi que les échanges qu'il a pu avoir depuis avec l'animateur national.

Parmi les actions fortes, un guide des bonnes pratiques sylvicoles ne devrait pas tarder à être publié. Par contre, le guide des bonnes pratiques agricoles a pris du retard et ne devrait pas sortir en 2020.

L'animateur national est en train de finaliser le bilan quinquennal du PNA Sonneur. Ce bilan devrait être suivi par évènement (type séminaire) afin de valider le PNA 1 et engager le PNA 2. Cet évènement, auquel se grefferait le COPIL national, devrait avoir lieu au cours de l'année 2020.

Le futur PNA en faveur du Sonneur intégrera probablement trois espèces au lieu d'une : le Pélobate brun, le Sonneur à ventre jaune et le Crapaud vert.

Pour finir, Johannic informe que l'animateur national a sollicité le COPIL pour une décision concernant une étude génétique nationale afin d'étudier diverses modalités concernant le Sonneur à ventre jaune (analyse de la diversité génétique, des mutations délétères, rôle des facteurs environnementaux et contribution des mécanismes génétiques au déclin des populations françaises…). Cette étude pourrait bénéficier de financements via l'enveloppe du PNA d'où la sollicitation du COPIL. Pour les Pays de la Loire, Johannic (CEN) et Isaël (DREAL) se sont positionnés favorablement pour ce projet car pouvant apporter des informations utiles et difficilement mobilisables à l'échelle locale.

Point budgétaire déclinaisons régionales des PNA en Pays de la Loire

Isaël Larvor (DREAL) présente un graphique mettant en évidence les enveloppes allouées aux différentes déclinaisons de PNA au niveau régional depuis 2012. Le total représente 3 686 600 euros, avec une part du PNA Sonneur correspondant à 242 823 euros soit 6,6 %.

Un autre graphique montre que le budget alloué aux PNA au niveau des Pays de la Loire augmente fortement entre 2012 et 2019 avec le passage de 263 000 euros à 528 000 euros. Un fait marquant est l'importance de 2013 à 2018 du cofinancement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, qui est le plus important financeur. Le passage au 11e programme de l'agence de l'eau induisant un cofinancement nul de l'agence pour les projets 2019 a ainsi impacté la répartition de la part des cofinanceurs en 2019 faisant revenir la part État largement majoritaire. Il faut préciser qu'il y a bien eu un appel à projets AELB en 2019, mais que celui-ci qui a été tardif à cause de l'année de transition entre les programmes 10 et 11, ne financera que des projets à partir de 2020 sur la base d'une enveloppe nationale de 400 000 euros.

Isaël donne des précisions sur les changements liés au passage au 11e programme de l'AELB en précisant que les modalités de financement sont différentes par rapport à celles du 10e programme. Il est prévu que le 11e programme ne finance seulement que les actions de travaux liées à des espèces inféodées aux milieux aquatiques avec un taux d'aide de 50 %.

Le nouvel appel à projets 2020 de l'AELB a été lancé le 15 novembre 2019 et sa date limite est le 15 février 2020. Il financera des projets liés aux espèces PNA remplissant les nouvelles conditions du 11e programme sur la base d'une enveloppe nationale de 500 000 euros.

Concernant le budget alloué au PNA Sonneur, le graphique en courbe correspondant montre une forme en « dents de scie » avec les années les plus financées correspondant aux années d'application des protocoles de Capture-Marquage-Recapture (CMR).

Le part du PNA Sonneur est ensuite présentée pour l'année 2019 en comparaison avec la part des autres PNA au niveau régional.

Mise en œuvre des actions 2018 et 2019 :

Synthèse :
Journée d'échange avec les gestionnaires de stations accueillie de manière très positive→ A reproduire un autre territoire (Eure ?)
Bilan quinquennal finalisé → Met en avant certaines lacunes, notamment sur la partie formation/valorisation.
Les CMR montrent des chutes importantes d'effectifs sur les deux stations majeures confirmant la dimension précaire de l'espèce en Pays de la Loire. Des mesures de gestion seront mises en place pour essayer de solutionner cette problématique.
Le travail sur les connectivités est engagé par le CEN et la LPO Sarthe et sera poursuivi en 2020.

Animation et actualités régionales

Johannic continue en faisant le tour des actions fortes qui se sont déroulées ces deux dernières années (car absence de COPIL l'an dernier). En premier lieu, il rappelle la réalisation d'une journée d'échange avec les gestionnaires de stations à Sonneur des régions voisines qui a eu lieu le 31 mai 2018. Cette journée a permis d'échanger sur les pratiques de chacun et voir ce qui marche ou pas sur chaque territoire.

Cette journée était également l'occasion de présenter les projets portés par chacun afin de voir dans quelle mesure cela pourrait être reproduit sur d'autres territoires (par exemple la démarche de renforcement de populations engagée dans l'Eure).

Cette journée fut très bien accueillie par ces participants et Johannic émet l'idée de pouvoir reproduire une rencontre sur un autre site à Sonneur ou, *à minima*, se rendre sur un des sites voisins pour voir concrètement comment avancent leurs projets.

Dans le cadre de l'animation régionale, Johannic a aussi rencontré l'ONCFS le 18 juin 2018 à Vernie pour une problématique de passage de quads sur une station à Sonneur située dans un chemin creux. Cela a abouti à la perspective d'échange avec la commune de Vernie afin de mettre en place un arrêté municipal sur le chemin afin d'en limiter sa fréquentation durant une période de l'année (la période de reproduction du Sonneur par exemple). Malheureusement ce projet est au point mort depuis octobre 2018 en raison de difficultés d'échanges avec la commune. Johannic précise par ailleurs qu'une convention est en attente de signature depuis fin 2018 avec la commune, mais le Maire reste difficile à contacter.

À ce propos, Anne Combelle propose que le service ENS du CD72 puisse accompagner Johannic pour aller voir le Maire dans l'espoir que cela puisse être accélérateur dans les démarches.

Concernant 2018, la dernière action a été la rédaction du bilan quinquennal de l'animation régionale qui a été finalisé début 2019. Ce bilan met en exergue certaines limites dans le déploiement des actions du PRA. Malheureusement en l'absence de PNA 2, il n'existe pour l'instant pas de nouvelles feuilles de route pour le Sonneur et l'animation régionale continue de se référer à la déclinaison régionale. Les remarques et pistes d'amélioration du bilan sont toutefois intégrées à l'animation régionale.

Concernant les autres actions liées à l'animation régionale, Johannic les évoque brièvement :

- Rencontre d'agents de l'ONCFS pour les sensibiliser à la pratique de CMR et à la détection des biotopes favorables.

- Rencontre d'un propriétaire à Montreuil-le-Chétif motivé par la création d'une mare sur sa propriété. Il a été redirigé vers le Département de la Sarthe au travers de leur politique bocage. Samuèle confirme d'ailleurs que le dossier est en cours d'instruction.
- Rencontre du Département de la Sarthe à propos de sa politique bocage afin qu'une dimension « Sonneur » puisse être prise en compte dans la création ou la restauration de mares lorsque ces dernières sont situées à proximité de stations anciennes ou récentes de Sonneur à ventre jaune.

Parmi les autres actions, Frédéric Lecureur (LPO72) informe le COPIL que la LPO Sarthe a candidaté à l'Appel à projets PNA de l'Agence de l'eau en 2019 pour porter des actions de restauration sur la commune de Ségrie. Elle a été retenue pour cet appel et déploiera des actions en 2020 et 2021.

Les opérations de gestion :

À Ségrie, Frédéric informe que le carrier vient d'acquérir les bassins de décantation et les prairies voisines avec pour finalité de pouvoir faire des aménagements en faveur du Sonneur à ventre jaune. Il précise aussi que CEMEX a revendu au cours de l'année 2019 la carrière à un nouvel investisseur. Il est difficile de savoir si la politique de préservation du Sonneur sera maintenue au-delà des obligations réglementaires strictes (sachant que l'équipe en place reste effective).

Concernant Vernie, des actions de gestion ont été réalisées en 2019 avec notamment le curage de plusieurs fossés et le reprofilage d'une mare. Toutefois, le bilan reste partiel, car le foncier reste mal sécurisé (cf. problème de convention mentionné dans la partie « animation et actualités régionales »).

Les opérations de connaissance :

Concernant les prospections complémentaires, Frédéric évoque qu'en 2018, le LPO a organisé un week-end de prospection en vallée de la Braye, où existent des stations historiques et contemporaines de Sonneur. Malgré un effort de prospection conséquent, aucun individu n'y a été détecté.

En 2019, l'été caniculaire a été défavorable à la prospection du Sonneur à ventre jaune.

Le CEN quant à lui a profité de la CMR et de son stagiaire pour contrôler plusieurs stations potentielles ou avérées autour de Vernie. La station de Douillet est notamment toujours effective (3 individus observés) tandis que le château de Vernie offre des habitats potentiels intéressants, quoique très ombragés (visite réalisée en compagnie d'un agent de l'ONCFS).

Concernant le château de Vernie, la LPO pose la question de savoir si les châtelains seraient ouverts à des opérations de curage de mares et de réouverture dans la mesure où ce site est sur un axe privilégié entre les actuelles stations de Ségrie et de Vernie. La situation précaire des propriétaires du château pousse Johannic à la prudence bien que cela reste à évoquer directement avec eux.

Johannic informe également que plusieurs témoignages historiques sont venus compléter la connaissance régionale : des individus en bocaux ont été trouvés à l'Université catholique de l'Ouest à Angers ainsi que trois mentions historiques supplémentaires en Sarthe ont été retrouvées dans une synthèse bibliographique réalisée en 2011.

Autres opérations

Parmi les autres actions engagées, un travail de sensibilisation auprès du monde agricole a été initié par le CEN avec la Chambre d'agriculture dans le cadre du projet de restauration des connectivités

entre Ségrie et Vernie. Après de premiers échanges, l'idée serait d'avoir une approche des agriculteurs au cas par cas pour leur évoquer le projet et ainsi pouvoir monter des projets mieux acceptés de leurs côtés.

Frédéric et Julien Moquet (LPO72) font remarquer qu'il serait intéressant que la chambre facilite les contacts avec les agriculteurs favorables au projet. Johannic confirme que l'idée des échanges avec la Chambre seraient d'aboutir à cette perspective et s'engage à transmettre les contacts d'exploitants à Ségrie si la Chambre en dispose.

Frédéric évoque le fait qu'une réunion publique pourrait permettre de faciliter une forme d'émulation autour du projet actuel et ainsi être facilitateur pour la création de mares. Toutefois, cette perspective trouverait certainement plus de sens à être réalisée à la fin du projet afin de pouvoir présenter des résultats concrets et ainsi illustrer au mieux l'action du CEN et de la LPO. À ce titre, un exploitant par ailleurs salarié de la Chambre a engagé une démarche de restauration de mares avec le Département de la Sarthe en 2019 et pourrait faire figure d'exemple pour appuyer le projet en cas de réunion publique.

La LPO souligne la nécessité d'avoir des agriculteurs « porteurs » du projet à l'échelle locale afin de lever un peu la méfiance du monde agricole envers la biodiversité dans ce secteur. À ce titre, la LPO a déjà des contacts potentiels sur Ségrie avec lesquels ils peuvent avancer.

Les opérations de communication sont, quant à elles, l'un des maillons manquants mis en exergue dans le bilan. La communication auprès des différentes collectivités est notamment lacunaire, en atteste l'absence de visibilité concernant l'intégration de l'enjeu Sonneur dans les documents d'urbanisme locaux. Johannic pointe le fait que la communication a pu manquer entre le CEN et les DDT avec la volonté de résorber ce problème dans les prochaines années.

Zoom sur la CMR et les démarches de préservation engagées sur la commune de Ségrie - Julien se charge de présenter l'étude réalisée sur la carrière de Ségrie en 2019.

CMR et perspectives dans la carrière

Pour rappel, il s'agit d'une carrière d'exploitation de roches qui fonctionne par paliers. Bien que présent sur l'ensemble du site, le Sonneur est surtout observé au niveau de la côte 59. Compte tenu de l'activité carrière, les prospections sont nocturnes sur ce site.

Depuis 2013, un suivi annuel est engagé pour la carrière avec une CMR à deux sessions et associé, tous les trois ans, à une CMR à dix sessions est engagée au titre du PNA.

En 2019, le nombre moyen de captures s'est écroulé avec un retour aux effectifs de 2013 alors que la tendance était à l'augmentation depuis 2013 L'une des raisons avancées par Julien est l'année particulièrement sèche qui a induit moins d'habitats propices au sein de la carrière. De plus l'ouverture de la cote 44 a fait disparaître certains habitats de la cote 59 ce qui a possiblement eu des répercussions sur le Sonneur. Ces impacts avaient été anticipés avant ouverture du nouveau palier avec recréation d'habitats, mais la sécheresse de 2019 n'a sans doute pas aidé ces anticipations.

Concernant la population, la LPO a observé un nombre supérieur de mâles qui pourrait être dû à des déplacements moindres de leurs parts. En outre, des Sonneurs à ventre jaune de 2013 ont encore été retrouvés attestant d'une bonne survie sur le site.

Julien présente ensuite la carte des déplacements intra et inter-paliers. Les déplacements principaux sont de faible ampleur, mais il est constaté quelques déplacements inter-paliers. Julien souligne l'importance de garder des habitats favorables à tous les paliers.

En 2020, la côte 44 va progresser vers FL 1 en côte 59 (zone la plus favorable au Sonneur). Pour réduire l'impact, certains habitats ont été créés en 2018/2019, mais ils manquent encore de végétation et restent peu favorables en l'état. Frédéric précise que des mesures de végétalisation ont été engagées en 2019. Avant les travaux de la carrière, la zone FL1 doit être rendue défavorable pour qu'elle soit délaissée par le Sonneur. Un assèchement de la zone est ainsi prévu afin que le Sonneur se déplace vers d'autres habitats en sortie d'hibernation.

Johannic s'interroge sur la perspective d'envisager des reports d'individus de la carrière à l'extérieur s'il s'avère qu'une bonne partie des sites ne sont plus favorables à l'intérieur.

La LPO n'y est pas favorable actuellement dans la mesure où des déplacements naturels existent déjà pour l'espèce.

La LPO rappelle que la personne en charge des questions environnementales est motivée et participe à une bonne part des visites avec la LPO. Frédéric rappelle, par contre, le contexte de changement de propriétaire, CEMEX ayant plutôt une politique biodiversité très poussée et le repreneur (JSM) étant sans doute moins avancé en la matière. Pour autant il reste plutôt confiant, car le personnel est maintenu et est donc habitué à prendre en compte la biodiversité. De plus, il espère pouvoir impliquer les pouvoirs directeurs en les faisant par exemple participer à une CMR.

Restauration des corridors écologiques sur Ségrie (LPO72) :

Pour rappel, suite aux différents COPIL, trois grands corridors éventuels ont été identifiés entre les deux populations majeures. Ces axes sont à prioriser dans le cadre de la restauration de connectivités.

Parmi ces axes, la LPO a décidé de travailler sur les corridors possibles par l'est et l'ouest de la carrière. À l'est, cela concernant l'aménagement d'un site d'enfouissement de la commune de Ségrie. Il s'agit de parcelles en prairie (ainsi que des points d'eau directement sur le centre d'enfouissement) qui appartiennent au centre d'enfouissement et pourraient offrir des éventualités d'aménagement intéressantes. L'idée serait de pouvoir creuser ou restaurer des mares ou des ornières sur le site et de mettre ensuite en place des conventions ou baux pour la gestion.

Au-delà, du centre d'enfouissement, la LPO a également un projet à l'ouest de la carrière, sur le site de la Raverie, propriété du carrier. Il s'agit d'un site de stockage des boues de décantation où des aménagements en faveur du Sonneur sont prévus. L'idée dans un premier temps serait de rouvrir et curer une mare fermée afin de la rendre favorable au Sonneur. Le carrier supportera l'ensemble de ces travaux.

Enfin, la LPO souhaite intervenir sur les terrains situés en contrebas des bassins de décantation. L'idée serait de curer ou de créer différents habitats en surface afin de préparer des milieux favorables pour l'après-exploitation.

Présentation de la CMR et de l'étude sur les connectivités autour de Vernie.

La CMR à Vernie et les suites à donner

Johannic présente le travail réalisé par Louis, stagiaire au CEN en 2019. Pour rappel, la station de Vernie est un ensemble de points d'eau en contexte bocager composés surtout de fossés et de chemins creux alimentés par ruissellement ou par résurgence de sources permettant une alimentation continue du site en eau.

Les résultats de la CMR montrent une grosse baisse d'effectifs avec le passage de 163 individus en 2014 à 30 en 2019. Une des raisons de cette chute est la présence de sécheresse répétée depuis 2015 même si d'autres facteurs jouent un rôle important sur ce constat (problème d'alimentation de certaines mares et fossés, atterrissement d'autres points d'eau…).

Pour pallier cette problématique de sécheresse, des mesures de gestion sont proposées avec notamment la mise en place de petits espaces d'eau libres (type abreuvoirs ou bassines) comme cela a déjà été réalisé en Loir-et-Cher. Cette démarche pourrait faire l'objet d'une phase test prochainement, sur des chemins conventionnés par le CEN avec la commune.

La LPO questionne pour savoir s'il a déjà été démontré que ces aménagements étaient efficaces pour le Sonneur, car si c'est le cas, cette perspective pourrait être facilitatrice pour la restauration de corridors. Johannic va tâcher de se renseigner à ce propos.

Présentation du projet connectivité.

Dans le cas de la restauration des connectivités, le stagiaire a également travaillé sur la redéfinition des corridors écologiques à privilégier à partir de 6 variables qui peuvent influencer le déplacement du Sonneur. Cela a abouti à une carte montrant les mailles de 500m² qui seraient les plus favorables à son accueil.

Dans le cadre du projet connectivité, l'objectif est de pouvoir porter la restauration ou la création de mares sur divers axes entre Ségrie et Vernie. Dans ces circonstances, l'objectif est d'associer les autres partenaires éventuels, notamment le Département de la Sarthe, au travers de sa politique bocage ainsi que la Chambre d'Agriculture vis-à-vis des partenariats dont ils peuvent disposer en local.

Samuèle précise que dans le cadre du programme bocage du Département, un cahier des charges existe en termes de caractéristiques de la mare obtenue, et qu'il peut ainsi être intégré une dimension « Sonneur » dans les projets de création ou de restauration par cet intermédiaire.

La LPO fait remarquer que l'entretien pourrait poser problème, les points d'eau risquant de s'atterrir.

Johannic est peu inquiet, car même atterrie, une mare reste plus favorable que rien du tout.

Perspectives 2020 et 2021

Pour 2020, les actions vont être ciblées vers la restauration de connectivités initiées par le CEN et la LPO Sarthe en 2019. La manière de communiquer à la fin de ce projet reste, par contre, encore à définir.

Pour la suite, la question du renforcement est abordée brièvement, mais elle n'est pas à considérer comme prioritaire. La LPO se questionne de savoir si le rétablissement de connectivités ne suffirait pas au retour d'échanges entre les populations. Avant de s'avancer sur cette question en Pays de la Loire, il conviendra dans tous les cas de savoir si les expérimentations réalisées dans l'Eure auront porté leurs fruits.

Anne, évoque aussi la possibilité d'amplifier les actions de sensibilisation au travers la politique ENS du Département qui offre la possibilité des actions de sensibilisation dans les écoles. Le Maire de Ségrie est d'ores et déjà intéressé par cette approche, mais il serait intéressant de se rapprocher de la commune de Vernie pour voir s'il serait également favorable à cette approche.

Johannic et Isaël closent le COPIL à 16h30.
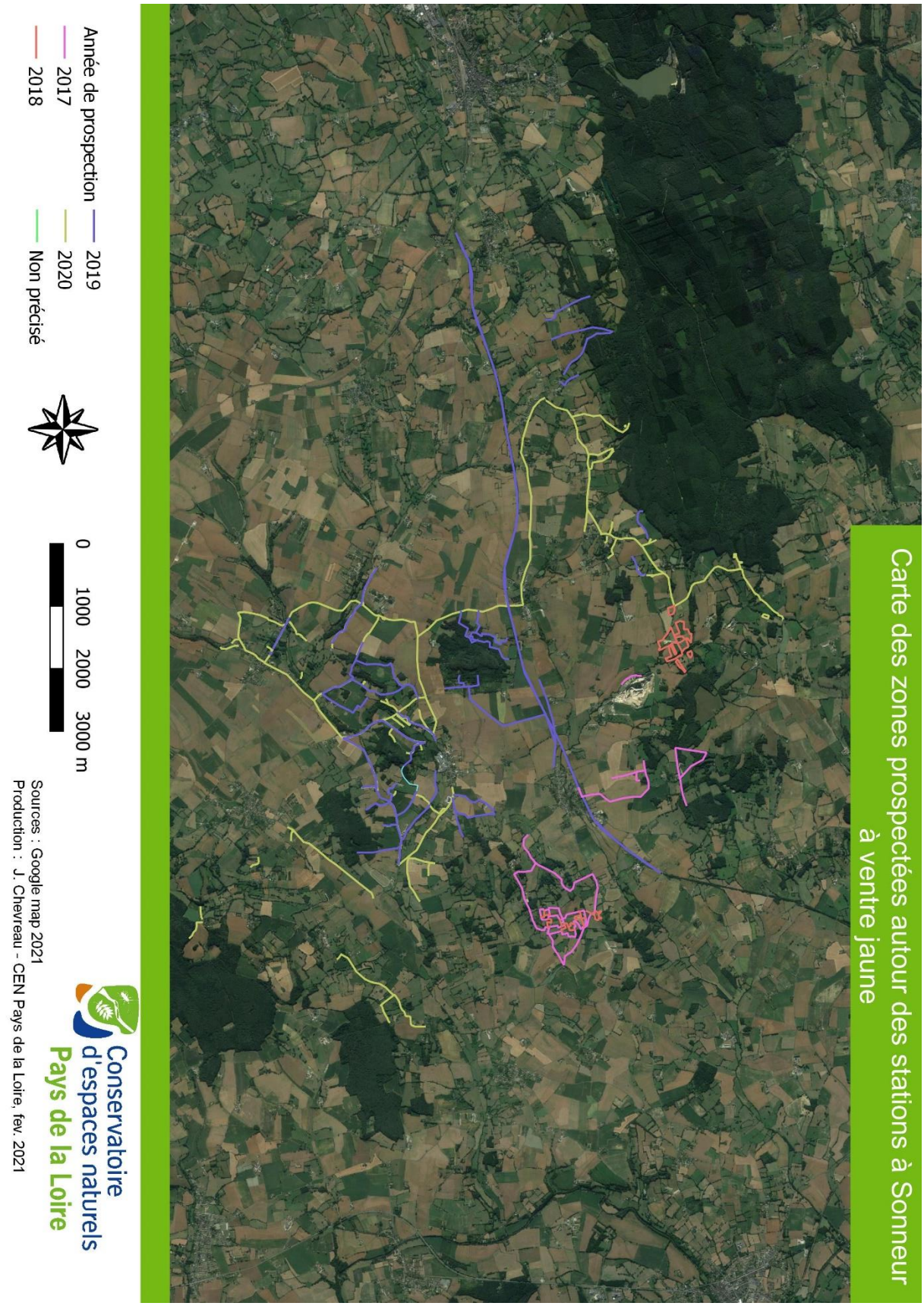
Annexe 2 : Carte des prospections en 2020